

Pièces justificatives obligatoires à fournir selon le cas :

Une Vente

- Une copie de l'acte de vente ou attestation de propriété

Une Succession

- Une copie de l'acte de décès
- Une copie de l'acte de succession / attestation de propriété

Une Location

- Une copie de l'état des lieux de sortie

Fait à Le.....

Signature

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
Communauté d'Agglomération
Durance Luberon Verdon Agglomération
1 Rue du Château -BP 20
04180 VILLENEUVE
Tél. 04 92 78 41 33 - Fax : 04 92 78 52 91
E-mail : regieeau@dlva.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

8H00 - 12H00
13H30 – 16H45

DLVA est le responsable du traitement au sens du Règlement Général pour la Protection des Données (UE206/679) ou RGPD, pour la collecte et le traitement des données à caractère personnel effectués sur le présent formulaire. Le formulaire de résiliation permet d'assurer la facturation des redevances de consommation d'eau et d'assainissement. Ces données d'identification sont conservées le temps strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale par la DLVA, et sont supprimées dès la fin de la relation. Cependant, toutes données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou d'une politique d'archivage, et être conservées à cette fin conformément aux dispositions en vigueur (délais de prescription, obligation légales de conservation, etc.). Les données collectées ne sont pas destinées à être transférées à des tiers et restent sur le territoire de l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez également définir des directives sur le sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant :

- Par courrier à Régie Eau potable et Assainissement – 1 rue du château – BP20 – 04180 Villeneuve
- Par mail au Délégué à la protection des données (ou DPO) : dpo-rgpd@dlva.fr

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en vous adressant à la CNIL.